

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 260731AR196AH

Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue de la Cour - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Considérant la demande faite par Mme MERSSEMAN Pauline de réglementer le stationnement au 3
rue de la Cour à Hondschoote pour faciliter un emménagement,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des
riverains.

A R R E T E

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 2 places de stationnement face au 1
rue de la cour à Hondschoote le samedi 8 août 2026 toute la journée.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective avec la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
Mme MERSSEMAN Pauline, pour information et exécution.
M. LOUCHAERT Hervé, Adjoint au cadre de vie, sécurisation, pour information.
Mme DEPECKER Hélène, Conseillère déléguée à la voirie, pour information.

HONDSCHOOTE, le 31 juillet 2026

**Pour le Maire empêché
L'adjoint délégué
H.LOUCHAERT**

